

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Évaluation environnementale stratégique du programme opérationnel FEDER 2021-2027 pour la Wallonie Rapport sur les incidences environnementales

Le Collège communal informe la population que, dans le cadre de la Directive (2001/42/CE) relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement transposée dans le Code wallon de l'Environnement, **le rapport sur les incidences environnementales (RIE) du projet de Programme opérationnel FEDER 2021-2027 pour la Wallonie** est soumis, à la demande du Gouvernement wallon, à enquête publique en vertu du Code de l'Environnement.

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
13 août 2021	<b>23 août 2021</b>	<b>07 octobre 2021</b> à 11h Service Urbanisme Bd des Arbalétriers, 25 1400 NIVELLES	Collège communal Place Albert 1 <sup>er</sup> , 2 1400 NIVELLES – <a href="mailto:administration@nivelles.be">administration@nivelles.be</a>

Le dossier peut être consulté à partir du 23 août 2021 jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h, et le mercredi jusqu'à 20 heures au Service Urbanisme (entre 19h et 20h, **uniquement sur RDV** pris préalablement au 067/88.22.65 ou via [urbanisme@nivelles.be](mailto:urbanisme@nivelles.be)).

Les documents, le rapport complet et son résumé, sont consultables également sur le site internet WalEurope :

<http://europe.wallonie.be/node/568>

Toute personne peut obtenir des explications relatives au programme auprès de l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus jusqu'à la clôture de l'enquête

**Tout intéressé peut aussi formuler ses observations en ligne, au moyen d'un formulaire électronique disponible sur le site internet susmentionné.**

A Nivelles, le 13 août 2021

Par ordonnance,  
La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

**Valérie COURTAÏN**

**Pierre HUART**